

Ville de La Rochelle

Direction mutualisée Tranquillité Publique -Prévention de la Délinquance

Compte rendu rédigé par Emmanuelle GABRIAULT

RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA CELLULE DE VEILLE DU 25 NOVEMBRE 2022

SECTEUR CENTRE VILLE 1

**« SAINT NICOLAS - GARE - GABUT / PREFECTURE - VERDUN - SAINTES CLAIRE /
NOTRE DAME - ARSENAL »**

Etaient présents :

Monsieur DAUNIT, Adjoint au Maire, délégué à la Tranquillité publique et à la Sécurité
Monsieur BERTAUD, Adjoint au Maire, chargé de la Vie Nocturne
Monsieur BARBEREAU, Cabinet du Maire, Ville et CDA de La Rochelle
Monsieur AUGER, Directeur, Direction mutualisée Tranquillité Publique - Prévention Délinquance
Madame CHERIFI, Responsable Prévention Délinquance, CDA
Madame SOLIWADA, Responsable des Unités de Nuit, Police Municipale
Monsieur MAURIN, Responsable des Unités de Jour, Police Municipale
Madame GABRIAULT, Rédactrice, Direction mutualisée Tranquillité Publique Prévention Délinquance
CDA
Monsieur ROYER, Responsable de la Mairie de proximité Secteur Centre
Monsieur GIRAUD, Commissaire, Police Nationale
Commandant GELLATO, Commandant, Chef du CIS La Rochelle Mireuil, SDIS 17
Madame SINGER, Chargée de mission Prévention de la délinquance, Préfecture
Monsieur LE DREFF, Responsable, Equipe mobile de sécurité, Académie de Poitiers
Monsieur COULANGE, Equipe mobile de sécurité, Académie de Poitiers
Madame LABATTU, Responsable service Recouvrement et Médiation sociale, OPHCDA
Monsieur ARZUR, Directeur, ALPMS
Monsieur RULIE, Principal, Collège Fromentin
Monsieur BOUCHER, Directeur adjoint, Lycée Fénelon
Monsieur NICOL, Sûreté Ferroviaire, SNCF
Monsieur MESNIER, Comité de quartier « PREVER »
Madame DAURE-DUMAYET, Comité de quartier « PREVER »
Madame BRIAULT, Comité de quartier des « 4 Portes »
Monsieur BESSON, Comité de quartier « St Nicolas - Gare - Gabut »
Monsieur HESBERT, Comité de quartier « St Nicolas - Gare - Gabut »

Etaient excusés :

Madame LACOSTE, Vice-présidente, CDA
Monsieur VILLARD, Référént Sûreté Gares et Connexions Poitou-Charentes
Monsieur VEAU, Chef d'Unité Opérationnelle, Sûreté Ferroviaire, SNCF
Monsieur AZHAR, responsable Médiation, Immobilière Atlantic Aménagement

Monsieur DAUNIT, animateur de la réunion en l'absence de Séverine LACOSTE, excuse cette dernière et invite les partenaires présents à faire un point des situations relevées sur CV1.

Intervention de la Police Nationale

CV1 représente 30% des interventions de l'activité police sur l'ensemble de la circonscription de La Rochelle.

Davantage de personnes interpellées sur 2022 (451 contre 250 en 2021) en raison de l'accentuation de la présence policière sur l'espace public.

Diminution des vols par effraction.

Augmentation des dégradations.

Stabilité des vols à l'étalage à l'encontre des commerçants du centre-ville. La Police Nationale a procédé à certaines interpellations.

Stabilité des infractions routières.

Consommation et revente de stupéfiants sur la Place de Verdun. Amélioration visible suite aux interpellations effectuées de la Police Nationale. Le travail partenarial est également bonifiant et positif.

Pour rappel, des opérations policières (SLIC) sont menées conjointement avec la police municipale pour lutter contre le trafic de stupéfiants.

Renforcement de la sécurité au sein des transports en commun de l'agglomération rochelaise.

Pas de rodéos urbains sur CV1.

Intervention du Directeur de la Tranquillité Publique - Prévention de la Délinquance puis des représentants de la Police Municipale

En 2022 : finalisation de l'installation de 4 caméras supplémentaires Place de Verdun et de 3 caméras Plage de la Concurrence (opérationnalité d'ici le 31 décembre 2022).

Monsieur AUGER remercie le partenariat engagé et efficace de la police nationale. La parfaite coordination Police Nationale/Police Municipale permet de gagner en efficacité sur le terrain.

Contrôle renforcé des engins de déplacement personnel motorisés.

Présence accrue des forces l'ordre sur le cœur de ville en raison des nuisances diverses occasionnées par la population marginale et les sans domicile fixe.

SECTEUR CV 1

La Préfecture - Verdun - Saintes Claires / Notre Dame - Arsenal /
Saint Nicolas - La Gare - Le Gabut

Mains-courantes :

Entre le 01/01/2022 et le 20/11/2022, 7746 évènements recensés sur l'ensemble du territoire rochelais (8776 sur la même période en 2021, soit 11%).

4005 évènements recensés sur CV1 sur 7746 soit 52%.

- *Préfecture - Verdun - Saintes Claires* : 1584 (40%)
- *Notre Dame - Arsenal* : 1522 (38%)
- *Saint Nicolas - Gare - Le Gabut* : 775 (19%)
- *Centre-Ville* : 124 (3%)

Préfecture - Verdun - Saintes Claires

- Atteintes à la Tranquillité : 776 interventions (48%)
- Code de la route et assurances : 297 interventions (19%)
- Atteintes aux personnes : 69 interventions (4%)
- Atteintes à l'environnement : 130 interventions (8%)
- Atteintes aux biens : 58 interventions (4%)
- Activités PM : 188 interventions (12%)
- Urbanisme : 45 interventions (3%)

Notre Dame - Arsenal

- Atteintes à la Tranquillité : 571 interventions (37%)
- Code de la route et assurances : 441 interventions (28%)
- Atteintes aux personnes : 72 interventions (5%)
- Atteintes à l'environnement : 115 interventions (7%)
- Atteintes aux biens : 88 interventions (6%)
- Activités PM : 160 interventions (10%)
- Urbanisme : 57 interventions (4%)

Saint Nicolas - Gare - Gabut

- Atteintes à la Tranquillité : 355 interventions (52%)
- Code de la route et assurances : 194 interventions (25%)
- Atteintes aux personnes : 58 interventions (7%)
- Atteinte à l'environnement : 33 interventions (4%)
- Atteintes aux biens : 30 interventions (4%)
- Autres atteintes : 26 interventions (3%)
- Activités PM : 67 interventions (8%)
- Urbanisme : 223 interventions (3%)

Rapports :

565 rapports sur 799 soit 71%

- *Préfecture - Verdun - Saintes Claires* : 229 rapports soit 40%
Dont 59 mises en fourrière
- *Notre Dame - Arsenal* : 174 rapports sur 176 soit 31%
Dont 54 mises à disposition
- *Saint Nicolas - Gare - le Gabut* : 162 rapports sur 29%
Dont 45 mises à disposition

Procès-Verbaux électroniques :

CV1 : 4317 PVe sur 8782 soit 49%

- *Préfecture - Verdun - Saintes Claires* : 1163 PVe (27%)
- *Notre Dame - Arsenal* : 2250 PVe (52%)
- *Saint Nicolas - Gare - Le Gabut* : 904 PVe (21%)

Fourrière Automobile :

CV1 : 1654 Mises en Fourrière sur 2889 soit 57%

- *Préfecture - Verdun - Saintes Claires* : 689 (42%)
- *Notre Dame - Arsenal* : 741 (45%)
- *Saint Nicolas - Gare - Le Gabut* : 224 (13%)

Intervention du SDIS 17

Plus de 7000 interventions (9250 départs de véhicules) sur La Rochelle.

900 à 1000 interventions annuelles pour feux sur voie publique (20%) et ivresse ou rixes (80%), soit 14% de l'activité totale.

Les feux sur voie publique, notamment de véhicule peuvent également englober des origines accidentelles.

L'Ivresse est improprement dénommée et correspond à la consommation de produits divers. Son nombre est sans doute sous-estimé, dès lors que la victime présente d'autres complications (traumatismes...).

CV1 : 4ème secteur en volume pour les feux sur voie publique / 1er secteur pour l'ivresse et rixes.

Evolution sur le court terme (comparatif sur les trois premiers trimestres 2022/2021)

Ivresse et rixes : 306 sur 2022 (+45%) contre 211 sur 2021

Feux sur voie publique : 22 sur 2022 (+37%) contre 16 sur 2021.

Evolution sur le long terme depuis 2010

Ivresse et rixes : tendance à la baisse

Feux sur Voie publique : stable (hormis la période liée aux gilets jaunes fin 2018).

Evolution nocturne

Tendance à la baisse sur les interventions de nuit. Pic cependant relevé sur le dernier trimestre cette année notamment sur les feux sur voie publique (pas d'explication particulière).

Tranche horaire entre 23h et 5h du matin avec un pic à 3h avec la sortie des établissements de nuit.

Période 2017 à 2021 : Activité particulièrement dense sur le Vieux Port et le Gabut concernant les problèmes d'ivresse sur voie publique.

Adresses récurrentes : Cour du Temple, Place Verdun, Quai Valin, Quai Duperré, rue du Temple, Place de la Préfecture.

Intervention de l'ALPMS

Des actions conjointement menées dans le cadre du Collectif Hors les Murs ont permis de réguler le trafic sur la Place Verdun. Situation plus calme en raison du travail partenarial accompli.

Intervention de la Sûreté Ferroviaire

Baisse générale de moins 77% (comparatif 2022/2021) liée essentiellement au port du masque.

Hausse de 14% des faits (50% clients / 50% agents SNCF, concessionnaires).

Baisse significative des bagages laissés sur le quai ou dans les trains.

Problème de personnes en errance et en transit entre La Rochelle Ville et Rochefort mais aussi au niveau de la gare à Saintes (probablement généré avec l'ouverture d'un foyer d'accueil pour ces personnes).

Tags sur TGV et TER depuis la rentrée de septembre (public adulte mis en cause pour ces faits).

Les scooters, les trottinettes, et les vélos empruntent régulièrement la Passerelle de la Gare depuis son ouverture (dangerosité pour les piétons). La mise en place d'une pancarte serait utile.

Intervention de la Préfecture

Le Comité Départemental de Prévention de la Délinquance s'est tenu cet été.

Création d'une unité médico judiciaire à l'Hôpital de La Rochelle depuis le mois de juin 2022.

Actualisation du schéma départemental d'Aide aux Victimes qui sera mis en ligne dans les prochains jours.

Appel à projets dans le cadre du FIPD d'ici la fin de l'année (thématiques axées notamment autour de l'addiction).

Intervention de l'OPHCDA

Nette amélioration rue des Dames et rue St Michel. Pas de plainte concernant le squat des sans domicile fixe évoqué lors de la précédente cellule de veille de juin.

Des squats dans le parking souterrain et du stationnement illicite résidence du « Mess ». Passages réguliers de la Police Municipale sur site.

Consommation de produits stupéfiants rue Bletterie. Affaire suivie par la Police Nationale et Municipale. Procédure contentieuse en cours de l'OPHCDA.

Des conflits de voisinage rue Alcide d'Orbigny. Intervention de la Police Municipale. Une procédure également en cours par l'OPHCDA.

Intervention de l'Education Nationale

Les riverains ont fait remonter leur mécontentement concernant le squat de lycéens sur les marches des résidences Place de Reims aux beaux jours.

Le Lycée Dautet a sensibilisé l'ensemble de ses élèves afin que la situation rentre dans l'ordre.

Circulation excessive Chemin des Remparts.

Un travail sur les stupéfiants est effectué par la Police Nationale en lien avec les établissements scolaires.

Intervention du Collège e Fromentin

Circulation très dense et accidentogène rue Alcide d'Orbigny.

Problématique du stationnement (mécontentement des enseignants et du personnel sur l'accessibilité du Collège). Le Collège est en lien avec Monsieur PRENTOU, élu à la Voirie.

Pas d'avancée positive pour le moment.

Les sens de circulation modifiés en centre-ville, ont amplifié les flux de véhicules vers la rue d'Orbigny, qui redevient une rue très passante à double sens. Dangers avérés pour les 900 élèves qui viennent au collège. Quelques accidents relevés sans gravité pour le moment mais cette problématique doit faire l'objet d'une attention toute particulière au vu des risques et du danger visible.

Monsieur DAUNIT évoque un nouveau plan de circulation à venir sur le Centre-Ville de La Rochelle afin de limiter la circulation, notamment sur la rue Alcide d'Orbigny.

Intervention du Lycée Fénelon

Squat et Trafic de stupéfiant au Jardin des Plantes.

Un travail partenarial avec la Ville est programmé en décembre prochain pour aborder cette problématique récurrente.

Intervention du Comité de Quartier « St Nicolas, Gare, Gabut »

Problème récurrent des sans domicile fixe.

Inquiétude concernant la Passerelle de la Gare utilisée anarchiquement par les vélos, les trottinettes, etc...

Conflit d'usage aux intersections Maubec/Quai Duperré/Valin (piétons / véhicules/ bus / 2 roues). Pas de marquage suffisant au sol et vitesse non respectée par certains cyclistes notamment.

La Police Nationale évoque effectivement une cohabitation délicate et complexe sur ce lieu.

Des actions préventives et rappels au règlement sont menés activement auprès des usagers sur la voie publique (rappel de la législation sur la limitation de la vitesse à 25km/h, les assurances, etc...).

Lorsque la personne ne veut rien entendre, elle est verbalisée pour conduite inappropriée aux circonstances.

Monsieur DAUNIT partage les inquiétudes du Comité de Quartier. Il est nécessaire effectivement de trouver des solutions mieux adaptées à cette intersection (une réflexion à porter par la Ville sur cette problématique).

Passage de véhicules Quai Duperré malgré le sens interdit.

Monsieur AUGER indique être vigilant sur cette situation. Des points fixes sont mis en place et des verbalisations sont dressées à l'encontre des automobilistes qui ne respectent pas le sens interdit (reconduction de ces actions en cours d'année).

Comité de Quartier « Prever »

Trois problématiques relevées :

- 1) Les nuisances sonores liées aux regroupements de personnes sur l'espace public en soirée (verbe fort, cris, alcoolisation), et à la musique amplifiée provenant des établissements de nuit.

Les zones particulièrement impactées sont : le Vieux Marché, la rue St Jean Du Pérot, la Place de la Préfecture et les rues Verdière/Vieljeux.

Le Comité de quartier remercie la Ville pour les actions qu'elle mène. Néanmoins, la situation reste récurrente sur le bruit. Sentiment de fatalité...notamment pour le montant de l'amende de 135 euros pour tapage dans la rue qui est insuffisant et peu dissuasif.

La Police Municipale de nuit indique être régulièrement appelée en soirée et verbalise systématiquement les établissements lorsque les nuisances sonores sont avérées. Par ailleurs, elle précise que l'amende forfaitaire est fixée par la loi dans le cadre du code de procédure pénale et non par le Maire de la commune.

Monsieur BERTAUD précise que, lors de la CDBEN (commission des débits de boisson des établissements de nuit), des mesures sont mises en place.

Par exemple, si l'exploitant n'a pas fourni d'étude d'impact sonore et n'a pas de limiteur, il ne peut diffuser de musique amplifiée.

Certains établissements récalcitrants et irrespectueux peuvent également faire l'objet d'une fermeture administrative (décision préfectorale).

Il précise que la Ville, lors du Conseil de la Nuit du 6 Décembre 2022, va aborder la question de l'installation d'une ou 2 caméras (capteurs sonores) afin de caractériser le bruit (données précises du lieu et images floutées).

- 2) La population des sans-abris a fortement augmenté sur La Rochelle. Elle génère des troubles à l'ordre public (bagarres, mendicité agressive, insécurité...) mais également des problèmes d'insalubrité.

Monsieur DAUNIT répond que la Ville travaille sur cette problématique et envisage de durcir les arrêtés municipaux. La police municipale intervient au quotidien auprès des marginaux et des sans domicile fixe. La question de l'habitat est tout aussi complexe.

- 3) La sécurité des piétons est mise en danger sur le cœur de ville (slalom de vélos, trottinettes...)

Demande d'une présence régulière des forces de l'ordre sur différents lieux stratégiques où se croisent les voitures, les vélos, les trottinettes, les passants.

La Police Nationale ne peut mobiliser une brigade 24/24 sur un lieu précis au vu des priorités opérationnelles et des affaires diverses qu'elle doit gérer. Cependant, des opérations conjointes hebdomadaires sont mises en place avec la Police Municipale sur des points stratégiques.

Comité de quartier des 4 Portes

Madame BRIAULT demande si des statistiques sont établies sur les accidents de trottinettes et vélos sur le territoire rochelais.

Monsieur GIRAUD répond que non. Des statistiques sont relevées à l'échelle nationale. Les usagers de trottinettes et cyclistes sont soumis à la réglementation du Code de la Route. Ils sont verbalisables pour toute infraction relevée.

Pour information, l'amende est de 135 euros pour la prise d'un sens interdit (même montant que pour les automobilistes).

Le Comité de quartier informe que les heures de sortie des poubelles dans le cœur de ville ne sont pas respectées.

Monsieur DAUNIT rappelle que la Propreté Urbaine se déplace quotidiennement lorsque celle-ci a connaissance de la situation. La Police de l'Environnement, quant à elle, intervient sur le lieu de dépôt de poubelles principalement si l'identité du mis en cause est possible ou si le requérant en connaît l'identité.

Enfin, il évoque une réflexion à venir sur la politique déchets. Il précise qu'au 1^{er} janvier 2024, une contrainte plus sélective sera mise en place sur le tri.

Monsieur DAUNIT clôt la séance et remercie les partenaires de leur présence.